



SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE REVISION GLOBALE DU PAZ-RCCZ

Le mercredi 27 avril 2022, à 19h30, près de 150 personnes ont assisté à la présentation de l'avant-projet de réexamen du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Cette information est une nouvelle étape clé dans la longue procédure qui mènera à l'homologation du projet par le Conseil d'Etat. **À ce stade, tout intéressé peut prendre connaissance de l'avant-projet et faire valoir par écrit ses remarques ou propositions durant les 30 jours de publication de l'avis dans le BO.** Aucune opposition n'est possible durant cette étape.

Ainsi, dès le 29 avril 2022, tous les plans, le rapport d'information et la présentation de la séance sont consultables sur notre site internet (www.orsieres.ch/publications) et au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Dès le 6 avril 2022, la Commune attend de sa population qu'elle participe à la réflexion en émettant par écrit¹, dans les 30 jours suivant la publication au Bulletin officiel, des idées, des propositions ou des remarques sur les différents points concernant le développement du territoire. **Seuls les questionnements et les propositions concernant le territoire dans sa globalité seront traités.**

Les questions liées aux parcelles individuelles ou aux autres préoccupations personnelles seront examinées dans une deuxième étape au cours de laquelle les citoyens pourront, dans le cadre de la mise à l'enquête, s'exprimer et formuler d'éventuelles oppositions.

Urbain Gaillard, président de la commission aménagement du territoire, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions les lundis 9, 16 et 23 mai 2022, sur rendez-vous au 027 782 62 63.

Orsières, le 28 avril 2022

L'Administration communale

1

par e-mail à : constructions@orsieres.ch

par courrier à : Administration Communale, Aménagement du territoire, Rue de la Commune 3, 1937 Orsières